

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 2 JUILLET 2024

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. Première période de questions

3. Approbation des procès-verbaux

3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2024

4. Affaires des membres du conseil et tour de table

4.1 Tour de table des membres du conseil

4.2 Nomination maire suppléant

5. Règlements

5.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 699-24-30 modifiant le règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé Règlement sur le zonage afin d'agrandir la zone CB-1 à même la zone PB-1

5.2 Adoption du premier projet de règlement numéro 699-24-30 modifiant le règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé Règlement sur le zonage afin d'agrandir la zone CB-1 à même la zone PB-1

5.3 Adoption du deuxième projet de règlement numéro 699-24-29 modifiant le règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé Règlement sur le zonage afin de permettre l'utilisation de conteneurs pour les usages communautaires et industriels

5.4 Adoption du règlement numéro 750-24 concernant la rémunération et l'allocation des dépenses des membres du conseil municipal de la Ville de Bedford

5.5 Adoption du règlement numéro 514-24-5 modifiant le règlement numéro 514-98-2, tel qu'amendé, relatif au Comité consultatif d'urbanisme afin de modifier le traitement des membres

6. Administration générale et finances

6.1 Autorisation de paiement des déboursés pour le mois de juin 2024

6.2 Octroi d'un mandat à la firme Tremblay Bois Migneault Lemay SENCRL dans le cadre du dossier des carrières et sablières

6.3 Confirmation de la résolution numéro 23-07-221 afin de préciser le lot visé dans la minute 11453 de l'arpenteur-géomètre – Dossier d'expropriation

6.4 Autorisation de paiement – Budget révisé 2024 OHBM

6.5 Autorisation de signature d'un acte de servitude pour le passage de conduites affectant le lot 6 579 490 de la rue Cyr à Bedford

6.6 Demande de contribution financière (PRHLM)

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

7. Aménagement et urbanisme

- 7.1 Dépôt du registre des permis du mois de juin 2024
- 7.2 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du CCU tenue le 17 juin 2024
- 7.3 PIIA – 17, rue du Pont – Nouvelle enseigne
- 7.4 PIIA – 9, rue des Bâtisseurs
- 7.5 PIIA – 13, rue des Bâtisseurs
- 7.6 PIIA – 27, rue des Bâtisseurs
- 7.7 PIIA – 83, rue de la Rivière – Modification de toiture et galerie
- 7.8 PIIA – 155, rue de la Rivière – Agrandissement de la résidence
- 7.9 Demande de subvention d'enseigne – 41 rue Principale – Pizzeria Bedford

8. Loisirs et culture

- 8.1 Appropriation à même l'excédent de fonctionnement non-affecté pour l'aménagement d'un site d'entreposage sécuritaire des équipements de sports dans le cadre du projet circonflexe
- 8.2 Autorisation de tenue d'événement poker-run à moto
- 8.3 Autorisation de contribution financière – La popote de la Région de Bedford
- 8.4 Demande d'autorisation de point de collecte pour la Guignolée du Dr Julien 2024
- 8.5 Autorisation pour la vente et le service de boissons alcoolisées – Club de hockey SouthBec Express de Bedford
- 8.6 Motion de félicitations à l'égard de l'usine Jtekt pour leur 140e anniversaire
- 8.7 Appropriation à même l'excédent de fonctionnement non affecté pour l'acquisition d'un compresseur à l'aréna

9. Service des travaux publics et services techniques

- 9.1 Entente de collaboration avec le ministère des Transports (MTMD) pour la réfection de la rue Dutch Est (route 235)
- 9.2 Entente intermunicipale de délégation de compétences et de services pour les matières recyclables sur le territoire de la MRC de Brome-Missisquoi - approbation et autorisation de signature
- 9.3 Octroi de contrat pour la prolongation du réseau d'égout et d'aqueduc, forage bidirectionnel, réfection et autres services, rue Cyr à Bedford – BED20240530
- 9.4 Autorisation de paiement du décompte No.6 rév.01 pour la réfection des rues Des Pins et de la Plaisance
- 9.5 Octroi d'un mandat pour le contrôle qualitatif des matériaux – Projet Château d'Eau phase 3
- 9.6 Mandat à l'Union des municipalités du Québec – Appel d'offres #CHI-20252027 achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux
- 9.7 Mandat pour services professionnels pour l'étude de caractérisation environnementale des sols phase 1 et phase 2 ainsi que pour l'étude géotechnique concernant le projet de réfection des rues Philipsburg, Taylor, Best et Dutch

10. Service incendie et sécurité publique

- 10.1 Autorisation de signature de la convention d'aide financière PRACIM pour la construction de la nouvelle caserne
- 10.2 Autorisation d'un emprunt temporaire pour la construction de la nouvelle caserne

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

11. Ressources humaines

- 11.1 Adoption de la Politique des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Bedford
- 11.2 Confirmation de Madame Catherine Lavoie au poste d'ouvrier de voirie au service des travaux publics
- 11.3 Nomination - Poste d'adjoint aux loisirs
- 11.4 Nomination - Poste de coordonnateur Service des loisirs, Culture et Vie Communautaire par intérim

12. Dépôt de correspondance

- 12.1 Procès-verbal de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi (Zone-Éco) du 9 avril 2024
- 12.2 Lettre de remerciement du récipiendaire de la bourse de Massey-Vanier High School
- 12.3 Communiqué de presse de Limocar (Transdev Québec) du 17 juin 2024

13. Affaires nouvelles

Deuxième période de questions

14. Levée de la séance

- 14.1 Levée de la séance



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, mardi 2 juillet 2024 à 19h00.

Sont présents :

Mmes et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette
Pierre Le Blanc
Mona Beaulac

Marie-Pier Tougas
Marie-Josée Lamothe

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Claude Dubois.

Monsieur le conseiller Yves Gnocchini est absent de son siège.

Sont également présents : M. Richard Joyal, directeur général et trésorier
M^e Catherine Nadeau, directrice générale adjointe
et greffière.

24-07-206

Ouverture de la séance

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil ouvre la séance à 19h00.

ADOPTÉE

24-07-207

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis et sans modification.

ADOPTÉE

N.M.

Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

L'ordre du jour de la séance a été publié mardi le 2 juillet 2024 sur le site internet de la Ville. Aucune question n'a été reçue par courriel.

Aucun citoyen dans la salle ne se prévaut de la période de questions.

24-07-208

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2024

Considérant que chacun des membres du conseil a eu accès au procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2024, conformément à la Loi;

Considérant les dispositions de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2024.

ADOPTÉE

24-07-209

Nomination maire suppléant

Considérant qu'il est important de nommer un représentant du conseil en l'absence de M. Claude Dubois;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil désigne à compter du 2 juillet 2024 la conseillère Mona Beaulac à titre de mairesse suppléante de la Ville de Bedford pour un terme de 4 mois, se terminant le 5 novembre 2024.

Que ce conseil désigne également à compter du 2 juillet 2024 la conseillère Mona Beaulac comme représentante de la Ville de Bedford en remplacement de M. Dubois au conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi lorsque nécessaire pour une durée de 4 mois, se terminant le 5 novembre 2024.

ADOPTÉE

24-07-210

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 699-24-30 modifiant le règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé Règlement sur le zonage afin d'agrandir la zone CB-1 à même la zone PB-1

La conseillère Marie-Josée Lamothe donne un avis de motion qu'elle, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption du règlement numéro 699-24-30 modifiant le règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé Règlement sur le zonage afin d'agrandir la zone CB-1 à même la zone PB-1.

Cette même conseillère dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement numéro 699-24-30 modifiant le règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé Règlement sur le zonage afin d'agrandir la zone CB-1 à même la zone PB-1 ».

24-07-211

Adoption du premier projet de règlement numéro 699-24-30 modifiant le règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé Règlement sur le zonage afin d'agrandir la zone CB-1 à même la zone PB-1

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 juillet 2024 et qu'il a été mis à la disposition du public;

Considérant qu'aux fins de la résolution numéro 24-07-210, l'avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné par la conseillère Marie-Josée Lamothe, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 juillet 2024;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 699-24-30 modifiant le règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé Règlement sur le zonage afin d'agrandir la zone CB-1 à même la zone PB-1.

Qu'une assemblée publique de consultation se tiendra prochainement, afin d'expliquer le projet de règlement faisant l'objet de la demande et d'entendre les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉE

24-07-212

Adoption du deuxième projet de règlement numéro 699-24-29 modifiant le règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé Règlement sur le zonage afin de permettre l'utilisation de conteneurs pour les usages communautaires et industriels

Considérant qu'aux fins de la résolution numéro 24-06-184, l'avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné par le conseiller monsieur Daniel Audette, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 juin 2024;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue mardi le 2 juillet 2024 à 18 :30 heures;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal adopte avec modifications le deuxième projet de règlement numéro 699-24-29 modifiant le règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé Règlement sur le zonage afin de permettre l'utilisation de conteneurs pour les usages communautaires et industriels.

ADOPTÉE

24-07-213

Adoption du règlement numéro 750-24 concernant la rémunération et l'allocation des dépenses des membres du conseil municipal de la Ville de Bedford

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 4 juin 2024 par monsieur Yves Gnocchini par le biais de la résolution 24-06-182;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 juin 2024 et qu'il a été mis à la disposition du public pour consultation;

Considérant que la greffière a présenté tous les éléments requis à l'article 8 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*;

Considérant qu'un avis public a dûment été publié en date du 5 juin 2024 concernant l'adoption dudit règlement lors de la présente séance;

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil adopte le règlement numéro 750-24 concernant la rémunération et l'allocation des dépenses des membres du conseil municipal de la Ville de Bedford.

ADOPTÉE

24-07-214

Adoption du règlement numéro 514-24-5 modifiant le règlement numéro 514-98-2, tel qu'amendé, relatif au Comité consultatif d'urbanisme afin de modifier le traitement des membres

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 4 juin 2024 par madame Mona Beaulac par le biais de la résolution 24-06-183;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 juin 2024 et qu'il a été mis à la disposition du public pour consultation;

24-07-214
(suite)

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil adopte le règlement numéro 514-24-5 modifiant le règlement numéro 514-98-2, tel qu'amendé, relatif au Comité consultatif d'urbanisme afin de modifier le traitement des membres.

ADOPTÉE

24-07-215

Autorisation de paiement des déboursés pour le mois de juin 2024

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil adopte la liste des déboursés au 28 juin 2024, au montant de 361 019,44 \$ présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 2 juillet 2024.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

24-07-216

Madame la conseillère Marie-Josée Lamothe se retire avant que ne soit traité le sujet, déclarant être en apparence de conflit d'intérêt et quitte son siège afin de ne pas prendre part aux délibérations à 19h11.

Octroi d'un mandat à la firme Tremblay Bois Migneault Lemay SENCRL dans le cadre du dossier des carrières et sablières

Considérant le jugement rendu par la Commission municipale du Québec le 17 août 2022 dans le dossier de demande de révision du règlement de la MRC Brome-Missisquoi concernant la répartition des redevances liées à des activités extractives (carrières et sablières);

Considérant que ce jugement de la CMQ a été porté en appel par la MRC Brome-Missisquoi devant le juge Martin Bureau de la Cour supérieure et que ce dernier a rendu son jugement le 7 mai 2024;

Considérant que la Ville de Bedford est partiellement en désaccord avec la décision rendue;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil ratifie le mandat octroyé à la firme d'avocats Tremblay Bois Migneault Lemay SENCRL afin d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour porter ce dossier devant la Cour d'appel du Québec.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

Madame la conseillère Marie-Josée Lamothe réintègre son siège à 19h12.

24-07-217

Confirmation de la résolution numéro 23-07-221 afin de préciser le lot visé dans la minute 11453 de l'arpenteur-géomètre – Dossier d'expropriation

Considérant que par sa résolution 23-07-221, adoptée le 4 avril 2023, la Ville a décrété l'acquisition par expropriation d'une servitude réelle et perpétuelle de passage pour régulariser la présence d'une condition maitresse d'aqueduc existante sur une partie du lot 5 451 809 du cadastre du Québec;

Considérant que cette résolution faisait référence à la minute 11130 de Kevin Migué, a.g.;

Considérant qu'au moment de la signification de l'avis d'expropriation le lot visé avait entretemps été renuméroté pour porter dorénavant le numéro 6 559 831, de sorte que l'arpenteur -géomètre a refait une minute à cette seule fin, portant le numéro 11453 en date du 31 août 2023;

Considérant que l'avis d'expropriation a été modifié à cette seule fin afin qu'il puisse être publié, ce qui fut fait le 29 novembre 2023, sous le numéro 28 417 292;

Considérant que l'avis d'expropriation fait référence à la résolution 23-07-221 et à la minute 11453, et qu'il y a lieu de valider cette minute;

Considérant qu'il s'agit du même emplacement, de la même superficie et des mêmes fins, et que cela ne modifie en rien le dossier d'expropriation.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

De confirmer la résolution numéro 23-07-221 en précisant que le lot visé est le 6 559 831, selon la minute 11453 du 31 août 2023, de Kevin Migué, a.g.

ADOPTÉE

24-07-218

Autorisation de paiement – Budget révisé 2024 OHBM

Considérant que la Société d'habitation du Québec (SHQ) a communiqué le 5 mars 2024, le budget révisé de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi pour l'année 2024, la contribution de la Ville passant de 24 009 \$ à 28 253 \$;

Considérant que la Société d'habitation du Québec (SHQ) a communiqué le 4 juin 2024, le budget révisé de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi pour l'année 2024, la contribution de la Ville passant de 28 253 \$ à 29 198 \$;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil approuve le budget révisé de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi en date du 5 mars 2024 et accepte le montant de la contribution révisée de la Ville au montant de 28 253 \$.

Que ce conseil approuve le budget révisé de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi en date du 4 juin 2024 et accepte le montant de la contribution révisée de la Ville au montant de 29 198 \$.

Que ce conseil autorise le paiement du montant supplémentaire dû soit, de 5 189 \$.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

24-07-219

Autorisation de signature d'un acte de servitude pour le passage de conduites affectant le lot 6 579 490 de la rue Cyr à Bedford

Considérant que le prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout est nécessaire pour la construction de la nouvelle caserne incendie sur la rue Cyr à Bedford;

Considérant que ces conduites toucheront le lot 6 579 490 appartenant à J.C. Plouffe Ltée et Placement Daniel Plouffe inc.;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la signature d'un acte de servitude pour le passage de ces infrastructures;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise monsieur Claude Dubois, maire et monsieur Richard Joyal, directeur général à signer l'acte de servitude pour le passage de conduites affectant le lot 6 579 490 de la rue Cyr à Bedford.

Que ce conseil autorise le paiement d'un montant de 16 000 \$ aux propriétaires, le tout selon l'évaluation agréé effectuée.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

24-07-220

Demande de contribution financière (PRHLM)

Considérant que la Ville de Bedford a été saisie d'une demande de contribution dans le cadre du Programme de rénovation majeur de l'immeuble situé au 300-400, rue Habitat (PRHLM);

Considérant que la Société d'habitation du Québec (SHQ) s'assurera de mettre à la disposition des municipalités concernées par des projets du Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM) sur leur territoire toutes les sommes nécessaires au financement adéquat de leur contribution municipale auxdits projets, le tout, selon des modalités de financement et de remboursement qui demeurent à définir;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil municipal approuve les travaux PRHLM de l'immeuble situé au 300-400, rue Habitat à Bedford afin de permettre la rénovation de la toiture et l'isolation périmétrique.

Qu'une contribution municipale équivalant à 10% du coût total du projet devra être versé selon les modalités de financement et de remboursement à définir. À cette étape-ci, la contribution est estimée à 175 271 \$, mais le montant sera réajusté selon le coût réel du projet.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

N.M. **Dépôt du registre des permis pour le mois de juin**

N.M. **Dépôt du procès-verbal de la rencontre du CCU tenue le 17 juin 2024**

24-07-221 **PIIA – 17, rue du Pont – Nouvelle enseigne**

Considérant la demande soumise afin d'installer une nouvelle enseigne au 17, rue du Pont;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12;

Considérant que la demande vise à installer 2 enseignes circulaires de 22 pouces de diamètre;

Considérant que ces enseignes seront faites d'aluminium suspendues une sous l'autre;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA en mentionnant que le dégagement sous l'enseigne devra respecter la réglementation.

ADOPTÉE

24-07-222 **PIIA – 9, rue des Bâtisseurs**

Considérant la demande soumise afin d'approuver l'apparence extérieure d'un immeuble de 6 logements sur le lot 6 566 433;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12;

Considérant que la demande est basée sur les plans d'aménagement extérieur de FNX Innov, produit par A. Gamache, architecte paysager, # de projet 2102656, datés du 2022-12-08;

Considérant que la demande est basée sur les plans d'architecture de Boum Architecture, produits par Marie-Claude Bouvier, architecte, dossier # 23-041, datés du 2024-02-26;

Considérant que les matériaux de revêtement extérieur proposés en référence au plan d'architecture sont :

- de l'acier style board & batten de couleur blanc pur sur la portion AC1;
- de l'acier de couleur blanc pur posé à l'horizontal sur la portion AC2;
- de l'acier de couleur « distinction désert » posé à la verticale sur la portion AC3;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil accorde la demande de PIIA, tel que recommandé par le CCU.

ADOPTÉE

24-07-223

PIIA – 13, rue des Bâtisseurs

Considérant la demande soumise afin d'approuver l'apparence extérieure d'un immeuble de 6 logements sur le lot 6 566 414;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12;

Considérant que la demande est basée sur les plans d'aménagement extérieur de FNX Innov, produit par A. Gamache, architecte paysager, # de projet 2102656, datés du 2022- 12-08;

Considérant que la demande est basée sur les plans d'architecture de Boum Architecture, produits par Marie-Claude Bouvier, architecte, dossier # 23-041, datés du 2024-02-26;

Considérant que les matériaux de revêtement extérieur proposés en référence au plan d'architecture sont :

- de l'acier style board & batten de couleur blanc pur sur la portion AC1;
- de l'acier de couleur blanc pur posé à l'horizontal sur la portion AC2;
- de l'acier de couleur « distinction désert » posé à la verticale sur la portion AC3;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil accorde la demande de PIIA, tel que recommandé par le CCU.

ADOPTÉE

24-07-224

PIIA – 27, rue des Bâtisseurs

Considérant la demande soumise afin d'approuver l'apparence extérieure d'un immeuble de 6 logements sur le lot 6 566 414;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12;

Considérant que la demande est basée sur les plans d'aménagement extérieur de FNX Innov, produit par A. Gamache, architecte paysager, # de projet 2102656, datés du 2022- 12-08;

Considérant que la demande est basée sur les plans d'architecture de Boum Architecture, produits par Marie-Claude Bouvier, architecte, dossier # 23-041, datés du 2024-02-26;

Considérant que les matériaux de revêtement extérieur proposés en référence au plan d'architecture sont :

- de l'acier style board & batten de couleur blanc pur sur la portion AC1;
- de l'acier de couleur blanc pur posé à l'horizontal sur la portion AC2;
- de l'acier de couleur liège posé à la verticale sur la portion AC3;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil refuse la demande de PIIA, tel que recommandé par le CCU, dû à la proximité du 13, Bâtisseurs qui recouvrira également son bâtiment d'un revêtement de couleur blanc pur sur les portions AC1 et AC2.

24-07-224
(suite)

Que ce conseil accepte la demande de PIIA si le choix des couleurs est le gris granite, mineral de fer ou gris orageux, ou toute autre couleur approuvée par l'urbaniste de la Ville sauf vanille.

ADOPTÉE

24-07-225

PIIA – 83, rue de la Rivière – Modification de toiture et galerie

Considérant la demande soumise visant à refaire la galerie de façade identique à l'existante et à remplacer le revêtement de toiture de la galerie de façade du rez-de-chaussée pour de la tôle Galvalume identique au toit de la résidence;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12;

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil accorde la demande de PIIA, tel que recommandé par le CCU.

ADOPTÉE

24-07-226

PIIA – 155, rue de la Rivière – Agrandissement de la résidence

Considérant la demande soumise visant à agrandir la résidence existante par l'ajout d'un étage et demi à l'arrière de la résidence;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12;

Considérant que la demande est basée sur les plans de Richard F. de Plan Maison Québec, datés du 2023-05-20;

Considérant que la résidence existante de même que l'agrandissement seront recouverts d'un revêtement de vinyle de couleur bleu héritage;

Considérant que les fenêtres présenteront toutes des carreaux sur la moitié de la surface des fenêtres;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil accorde la demande de PIIA, tel que recommandé par le CCU.

ADOPTÉE

24-07-227

Demande de subvention d'enseigne – 41 rue Principale – Pizzeria Bedford

Considérant la demande de subvention pour l'installation d'une enseigne au 41 rue Principale;

Considérant le rapport de l'inspecteur certifiant que l'enseigne est conforme à la demande de certificat d'autorisation ainsi qu'à la réglementation municipale;

Considérant le montant maximal de subvention accordé par le règlement 707-12 pour l'achat et l'installation d'une enseigne;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil octroie une subvention au montant de 500 \$ à 2781204 Canada Inc. (Pizzeria Bedford) pour la nouvelle enseigne.

24-07-227
(suite)

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

24-07-228

Appropriation à même l'excédent de fonctionnement non affecté pour l'aménagement d'un site d'entreposage sécuritaire des équipements de sports dans le cadre du projet circonflexe

Considérant la résolution numéro 24-03-106 approuvant le dépôt d'une demande de participation au projet circonflexe visant le prêt d'équipements sportifs et récréatifs gratuitement;

Considérant que la Ville de Bedford a bénéficié d'une subvention de 49 218 \$ pour l'acquisition de vélos électriques, de fat bikes, de vélo BMX, de trottinettes, de raquettes de pickleball pour la mise en place du projet circonflexe;

Considérant que ce projet nécessite un entreposage sécuritaire des équipements;

Considérant que le conseil a pris connaissance de l'aménagement proposé;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'approprier à même l'excédent de fonctionnement non affecté la somme de 30 000 \$ pour l'aménagement d'un site d'entreposage sécuritaire des équipements sportifs et récréatifs du projet circonflexe.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

24-07-229

Autorisation de tenue d'événement poker-run à moto

Considérant que l'événement poker-run à moto aura lieu à Bedford le 31 août 2024 sur le terrain de la Société d'Agriculture de Missisquoi,

Considérant que cet événement spécial a pour but de ramasser des fonds qui seront remis à la Maison Diapason de Bromont;

Considérant qu'entre 300 et 500 participants sont attendus pour une randonnée de plus ou moins 250 kilomètres;

Considérant qu'il y aura un souper amical à la fin de cette journée et qu'un permis de boissons alcoolisées est demandé;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil autorise l'événement poker run à moto sur le territoire de la Ville de Bedford le 31 août 2024.

ADOPTÉE

24-07-230

Autorisation de contribution financière – La popote de la Région de Bedford

Considérant que La popote de la région de Bedford sollicite la Ville de Bedford pour une contribution financière;

Considérant que l'organisme a livré dans la région de Bedford 12 666 repas en 2023, soit une augmentation par rapport aux 11 613 repas livrés en 2022;

Considérant que 40% de leurs clients résident sur le territoire de la Ville de Bedford;

Considérant que la Ville de Bedford désire encourager l'organisme à poursuivre sa mission auprès de sa clientèle;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil accepte de verser la somme de 1 250 \$ à La popote de la Région de Bedford pour leur permettre d'offrir des repas nutritifs à un prix raisonnable pour les résidents de la Ville de Bedford.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

24-07-231

Demande d'autorisation de point de collecte pour la Guignolée du Dr Julien 2024

Considérant qu'une demande d'autorisation de mobilisation de brigades de bénévoles a été reçue en vue de la prochaine édition du point de collecte de la Guignolée du Dr Julien;

Considérant que cette année la Guignolée du Dr Julien aura lieu le samedi 14 décembre 2024, de 9h à 16h, sur le territoire de Brome-Missisquoi et ce, afin d'amasser des fonds au profit du Centre de pédiatrie sociale Main dans la Main;

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise la mobilisation de brigades de bénévoles à l'intersection des routes 202 et 235 pour le point de collecte de la Guignolée du Dr Julien à Bedford, le samedi 14 décembre 2024, de 9h à 16h.

ADOPTÉE

24-07-232

Autorisation pour la vente et le service de boissons alcoolisées – Club de hockey SouthBec Express de Bedford

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil autorise le club de hockey SouthBec Express de Bedford de vendre et servir des boissons alcoolisées à l'aréna de Bedford.

Qu'advenant un événement en dehors de la planification régulière des parties, le club de hockey devra déposer une demande auprès du locataire du restaurant de l'aréna.

ADOPTÉE

24-07-233

Motion de félicitations à l'égard de l'usine Jtekt pour leur 140^e anniversaire

Considérant que le 13 juin 2024, l'usine Jtekt de Bedford a célébré ses 140 ans d'exploitation continue;

Considérant la riche histoire de l'entreprise et son rôle important dans la communauté;

Considérant que la Ville de Bedford tient à féliciter l'usine Jtekt pour leur réalisation;

Proposé par le conseiller Daniel Audette

Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil adresse une motion de félicitations à l'égard de l'usine de Jtekt pour leur 140^e anniversaire d'exploitation continue.

ADOPTÉE

24-07-234

Appropriation à même l'excédent de fonctionnement non affecté pour l'acquisition d'un compresseur à l'aréna

Considérant que le compresseur pour la réfrigération de la patinoire est en fin de vie utile;

Considérant que la Ville doit procéder à son remplacement;

Considérant la réception d'une soumission pour le remplacement du compresseur par la compagnie Réfri-Ozone en date du 17 juin 2024 au montant de 53 969,22, plus les taxes applicables;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc

Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil autorise la soumission de la compagnie Réfri-Ozone au montant de 53 969,22 \$, plus les taxes applicables, pour l'acquisition d'un nouveau compresseur à l'aréna.

D'approprier à même l'excédent de fonctionnement non affecté la somme de 57 000 \$ pour l'acquisition d'un nouveau compresseur à l'aréna.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

24-07-235

Entente de collaboration avec le ministère des Transports (MTMD) pour la réfection de la rue Dutch Est (route 235)

Considérant que la Ville de Bedford a une obligation de terminer les travaux sur les rues Taylor et Dutch Est d'ici le 31 décembre 2025 à la suite de l'émission d'une attestation d'assainissement du ministère de l'Environnement;

Considérant que la Ville procèdera au remplacement de la conduite d'eau potable et à la mise en place d'un réseau d'égout pluvial sur la rue Dutch (route 235) entre l'intersection de la rue Best et de la rue Rix ainsi qu'à la reconstruction complète des infrastructures incluant la séparation du réseau d'égout unitaire et au remplacement de l'émissaire pluvial au fossé sur la rue Dutch (route 235) entre l'intersection de la rue Taylor et de la rue Best;

Considérant que le ministère des Transports du Québec (MTMD) demande un engagement de la Ville à participer financièrement au projet pour la portion des travaux municipaux demandés par la Ville ainsi que les frais d'ingénierie concernés;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que la Ville confirme sa volonté de conclure une entente de collaboration avec le ministère des Transports pour les travaux ci-haut mentionnés.

Que le maire et le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

ADOPTÉE

24-07-236

Entente intermunicipale de délégation de compétences et de services pour les matières recyclables sur le territoire de la MRC de Brome-Missisquoi - approbation et autorisation de signature

Considérant que la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2) (« la Loi ») a été modifiée par la Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective (L.Q. 2021, c. 5), sanctionnée le 17 mars 2021;

Considérant que l'article 53.31.0.2 de la Loi ainsi modifiée prévoit qu'aucune municipalité ni aucun groupement de municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ni mettre en œuvre tout ou partie d'un système de collecte sélective de certaines matières recyclables lorsque l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement;

Considérant que le gouvernement du Québec a adopté le Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01) (« le Règlement »), lequel est entré en vigueur le 7 juillet 2022;

Considérant QU'Éco Entreprises Québec (ÉEQ) est l'organisme de gestion désigné par le gouvernement, à qui est confié la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec;

Considérant que le Règlement prévoit la conclusion d'une entente entre ÉEQ et un organisme municipal, entente portant sur la collecte et le transport des matières visées à l'article 24 du Règlement;

Considérant que le Règlement prescrit le contenu minimal de cette entente, notamment à l'égard des paramètres entourant les services de collecte et de transport, des conditions entourant l'octroi de contrats pour ces services et des modalités relatives au contrôle de la qualité;

24-07-236
(suite)

Considérant que ÉEQ a identifié la MRC de Brome-Missisquoi comme l'organisme signataire pour conclure une telle entente;

Considérant que l'entente-cadre rédigée par ÉEQ exige que l'organisme municipal possède « la compétence relativement au domaine de la gestion des matières recyclables, et ce, pour tout le territoire d'application »;

Considérant qu'il y a lieu à ce que les municipalités locales délèguent à la MRC de Brome-Missisquoi certains de leurs pouvoirs, pour permettre à la MRC de conclure avec ÉEQ ou tout autre organisme de gestion l'entente requise par le règlement provincial;

Considérant que toute municipalité locale peut conclure avec toute autre municipalité, quelle que soit la Loi qui la régie, notamment avec une municipalité régionale de comté, toute entente relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence;

Considérant que l'année 2025 en sera une de transition et que la délégation de compétence en lien avec les matières résiduelles sera évolutive et que des modulations à la présente entente pourraient être apportées;

Considérant que la MRC de Brome-Missisquoi a fait parvenir l'entente intermunicipale de délégation de compétences et de services pour les matières recyclables pour commentaires aux municipalités locales et soumis une version ajustée;

Considérant que les Parties désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec, RLRQ, c. C-27.1 et des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, afin de conclure l'entente intermunicipale précitée;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que le conseil de la Ville de Bedford approuve l'Entente intermunicipale de délégation de compétences et de services pour les matières recyclables sur le territoire de la MRC de Brome-Missisquoi (l' «Entente »).

Que le conseil autorise et mandate Monsieur Claude Dubois, maire, et Monsieur Richard Joyal, directeur général, à signer pour et au nom de la Ville ladite Entente.

Que le conseil nomme à titre de représentant de la Ville Monsieur Daniel Moreau et à titre de substitut Monsieur Richard Joyal pour siéger au sein du comité intermunicipal de ladite Entente et à y participer activement.

Que le conseil nomme à titre de contact aux fins de recevoir les communications et la transmission des avis requis aux termes de l'Entente, la ressource occupant la fonction de directeur général au sein de la Ville.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Brome-Missisquoi.

ADOPTÉE

24-07-237

Octroi de contrat pour la prolongation du réseau d'égout et d'aqueduc, forage bidirectionnel, réfection et autres services, rue Cyr à Bedford – BED20240530

Considérant qu'il est requis de procéder à la prolongation du réseau d'égout et d'aqueduc, forage bidirectionnel, réfection et autres services, rue Cyr à Bedford, notamment pour la construction de la nouvelle caserne incendie;

Considérant que la Ville de Bedford a procédé à un appel d'offres public, conformément à la *Loi sur les cités et villes*;

24-07-237
(suite)

Considérant que trois (3) entreprises ont déposé une soumission à la date et à l'heure prévues à l'appel d'offres soit :

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Excavation St-Pierre Tremblay inc.	603 605,38 \$
J.A. Beaudoin Construction Ltée	632 809,27 \$
G.J. Ménard Aménagement Paysager inc.	944 174,12 \$

Considérant qu'à la suite de l'analyse des soumissions, la soumission d'Excavation St-Pierre Tremblay inc. s'avère la plus basse conforme aux documents d'appel d'offres;

Proposé par Pierre Le Blanc
Appuyé par Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil octroie le contrat pour la prolongation du réseau d'égout et d'aqueduc, forage bidirectionnel, réfection et autres services, rue Cyr à Bedford, au plus bas soumissionnaire conforme soit à Excavation St-Pierre Tremblay inc., pour un montant de 603 605,38 \$, taxes incluses.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

24-07-238

Autorisation de paiement du décompte No.6 rév.01 pour la réfection des rues des Pins et de la Plaisance

Considérant l'octroi d'un contrat à « Excavation St-Pierre Tremblay Inc. » pour les travaux de réfection des rues des Pins et de la Plaisance en 2023, et ce, en vertu de la résolution 23-06-196 et pour un montant de 3 629 820,02 \$ incluant les taxes;

Considérant le paiement du décompte no.1 pour les travaux réalisés jusqu'au 29 août 2023, et ce en vertu de la résolution 23-09-295 et pour un montant de 296 955,65 \$ incluant les taxes;

Considérant le paiement du décompte no.2 pour les travaux réalisés jusqu'au 20 septembre 2023, et ce en vertu de la résolution 23-10-317 et pour un montant de 459 189,80 \$ incluant les taxes;

Considérant le paiement du décompte No.3 pour les travaux réalisés jusqu'au 24 octobre 2023, et ce en vertu de la résolution 23-11-359 et pour un montant de 1 248 418,87 \$ incluant les taxes;

Considérant le paiement du décompte No.4 pour les travaux réalisés jusqu'au 21 novembre 2023, et ce en vertu de la résolution 23-12-391 et pour un montant de 545 417,28 \$ incluant les taxes;

Considérant le paiement du décompte No.5 pour les travaux réalisés jusqu'au 22 décembre 2023, et ce en vertu de la résolution 24-04-132 et pour un montant de 142 962,05 \$ incluant les taxes;

Considérant la vérification du décompte No.6 rév.01 pour les travaux réalisés jusqu'au 31 mai 2024 et la recommandation de paiement faite par Avizo pour un montant de 280 769,73 \$ incluant les taxes;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

24-07-238
(suite)

Que ce conseil autorise le paiement du décompte No.6 rév.01 au montant de 280 769,73 \$ (incluant les taxes applicables) à Excavation St-Pierre Tremblay Inc.

« Je, directeur général et trésorier de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

24-07-239

Octroi d'un mandat pour le contrôle qualitatif des matériaux - Projet Château d'Eau Phase 3

Considérant la signature le 13 décembre 2023 de l'amendement au protocole d'entente pour la réalisation des infrastructures pour le projet domiciliaire du Château d'Eau, soit les travaux sur la rue Victoria Nord;

Considérant le début des travaux d'infrastructures pour la phase 3 du projet domiciliaire du Château d'Eau;

Considérant que la Ville de Bedford a sollicité deux laboratoires pour obtenir une proposition pour le contrôle qualitatif des matériaux ;

SOUSSIONNAIRE	PRIX (incluant les taxes)
Groupe ABS	14 964,80 \$
LABO Montérégie	14 998,49 \$

Considérant que les deux laboratoires ont déposé une proposition jugée conforme et que le Groupe ABS a déposé la meilleure offre au montant de 14 964,80 \$ incluant les taxes;

Considérant que le promoteur défrayera les honoraires pour le contrôle des matériaux;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil octroie le mandat du contrôle qualitatif des matériaux au Groupe ABS pour un montant de 14 964,80 \$ (incluant les taxes applicables) selon leur proposition 241567.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

24-07-240

Mandat à l'Union des municipalités du Québec – Appel d'offres # CHI-20252027 achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux

Considérant que la Ville de Bedford a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de huit (8) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Hypochlorite de sodium; Chlore gazeux; Hydroxyde de sodium en contenant; PASS-10; PAX-XL6; PAX-XL8; Chaux calcique hydratée; Charbon activé en poudre;

Considérant que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une municipalité (ou MRC ou Régie) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de biens meubles;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

24-07-240
(suite)

- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

Considérant que la Ville de Bedford désire participer à cet achat regroupé pour se procurer du *Chlore gazeux 68kg, du PAX-XL6 et du Charbon activé en poudre* dont les quantités sont décrites au formulaire d'inscription et selon les termes prévus au document d'appel d'offres;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long.

Que la Ville de Bedford confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20252027 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) visant l'achat de ***Chlore gazeux 68 kg, de PAX-XL6 et de Charbon activé en poudre*** pour les quantités estimées décrites au formulaire d'inscription selon les durées contenues dans l'appel d'offres dans la période comprise entre le 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

Que la Ville de Bedford confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un ou des contrats d'achats regroupés selon les durées contenues dans l'appel d'offres dans la période comprise entre le 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Bedford s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement à la date fixée en remplissant le formulaire d'inscription disponible en ligne sur portail de l'UMQ.

Que la Ville de Bedford confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable.

Que si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville de Bedford s'engage à respecter les termes du contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé.

Que la Ville de Bedford reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants au regroupement d'achats. Ledit taux est fixé à 1.6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5% pour celles non-membres de l'UMQ.

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

ADOPTÉE

24-07-241

Mandat pour services professionnels pour l'étude de caractérisation environnementale des sols phase 1 et phase 2 ainsi que pour l'étude géotechnique concernant le projet de réfection des rues Philipsburg, Taylor, Best et Dutch

Considérant que la Ville de Bedford a demandé une offre de services professionnels à trois laboratoires pour la réalisation d'une étude et caractérisation environnementale des sols - Phase I et II, jumelée à une étude géotechnique pour le projet mentionné en titre ;

Considérant que 3 offres de services conformes ont été reçues :

PRIX FORFAITAIRES (plus les taxes applicables)

24-07-241
(suite)

Description	LABO Montérégie	Groupe ABS	DEC Enviro
Étude géotechnique et étude environnementale des sols (Ph.1 & 2)	57 050,00 \$	95 112,00 \$	135 360,00 \$

Considérant que l'offre de services de LABO Montérégie au montant de 57 050,00 \$ (taxes applicables en sus) est la plus basse conforme;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil municipal octroie le mandat pour l'étude géotechnique et les caractérisations des sols Phase 1 et 2 à LABO Montérégie au montant de 57 050,00 \$ (taxes applicables en sus), tel que décrit dans leur offre de service déposée le 27 juin 2024 (10h34).

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

24-07-242

Autorisation de signature de la convention d'aide financière PRACIM pour la construction de la nouvelle caserne

Considérant que la Ville de Bedford a déposé une demande d'aide financière pour la construction de la nouvelle caserne au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) avec la résolution 23-05-128;

Considérant que la Ville de Bedford a reçu du ministère le 7 mai 2024 la confirmation d'une aide financière de 5 207 420 \$ dans le cadre du programme PRACIM, représentant à 83% des dépenses admissibles;

Considérant que la Ville de Bedford a reçu la convention d'aide financière (No dossier 2030326) et doit autoriser monsieur Claude Dubois, maire, à signer la convention;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que la Ville de Bedford autorise monsieur Claude Dubois, maire, à signer la convention d'aide financière dans le cadre du programme PRACIM pour le dossier #2030326.

ADOPTÉE

24-07-243

Autorisation d'un emprunt temporaire pour la construction de la nouvelle caserne

Considérant le projet de construction de la nouvelle caserne en cours de réalisation et que le projet totalise environ 6 millions de dollars;

Considérant que le projet est assorti d'une aide financière du ministère des Affaires municipales par son programme PRACIM relatif aux infrastructures municipales pour un montant de 5 207 420 \$, mais que le détail du versement de la subvention n'est pas encore établi;

Considérant que des déboursés sont à prévoir avant même que la subvention ne soit versée à la Ville et que cette dernière veut prévoir les liquidités nécessaires pour le paiement des décomptes progressifs;

Considérant que les municipalités partenaires à l'entente rembourseront leur quote-part à la suite de la réalisation des travaux;

Considérant qu'il y a lieu de mettre en place un emprunt temporaire auprès d'une institution financière pour une somme de 6 millions de dollars;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

D'approuver la mise en place d'un emprunt temporaire sous forme de marge de crédits auprès de la banque CIBC pour une somme de 6 millions de dollars.

D'autoriser le maire et le directeur général à signer tout document afin de donner plein effet à cet emprunt temporaire pour les travaux de construction de la nouvelle caserne.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

24-07-244

Adoption de la Politique des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Bedford

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Bedford de se doter d'une politique qui régit les conditions de travail des employés cadres;

Considérant que le conseil municipal a entériné l'entente de principe de la convention collective des employés syndiqués par sa résolution numéro 2024-03-103 et que les cadres sont exclus;

Considérant que les membres du conseil ont reçu au préalable une copie de ladite Politique des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Bedford;

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter la Politique des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Bedford et d'autoriser le maire ainsi que le directeur général à signer ladite politique pour et au nom de la Ville de Bedford.

ADOPTÉE

24-07-245

Confirmation de madame Catherine Lavoie au poste d'ouvrier de voirie au service des travaux publics

Considérant l'embauche de madame Catherine Lavoie au poste d'ouvrier de voirie à temps plein au service des travaux publics le ou vers le 25 mars 2024;

Considérant qu'une période d'essai de 3 mois est établie au terme de la convention collective pour toute nouvelle embauche d'un travailleur à temps plein;

Considérant que l'employée a effectué sa période d'essai de 3 mois et que son supérieur immédiat est satisfait de sa prestation de service;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc

Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil confirme madame Catherine Lavoie au poste d'ouvrier de voirie au service des travaux publics, en date du 25 juin 2024 selon les modalités de la convention en vigueur.

ADOPTÉE

24-07-246

Nomination – Poste d'adjoint aux loisirs

Considérant qu'un poste de 34 heures d'adjoint aux loisirs a été créé dans la nouvelle convention collective en vigueur;

Considérant qu'à la suite de l'affichage du poste à l'interne, deux (2) candidatures ont été reçues;

Considérant que madame Annie Demers a déposé sa candidature et que celle-ci détient le plus d'ancienneté, comme le prévoit la convention collective;

Proposé par le conseiller Daniel Audette

Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil nomme madame Annie Demers au poste d'adjoint aux loisirs (service des loisirs) de la Ville de Bedford à compter du 3 juillet 2024, et ce selon les modalités de la convention collective en vigueur.

Que madame Annie Demers dispose d'une période d'essai de trois (3) mois dans laquelle elle peut décider de retourner à son ancienne occupation.

ADOPTÉE

24-07-247

Nomination - Poste de coordonnateur service des loisirs, Culture et Vie Communautaire par intérim

Considérant que le poste cadre de coordonnateur service des loisirs, culture et vie communautaire était vacant depuis le départ de madame Jacinthe Deneault le 3 avril dernier;

Considérant qu'il y a lieu de nommer une coordonnatrice au service des loisirs, culture et vie communautaire par intérim jusqu'au comblement définitif du poste;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil nomme madame Mélissa Gagnon au poste de coordonnatrice du service des loisirs, culture et vie communautaire par intérim pour la Ville de Bedford, à raison de trente-cinq (35) heures semaine, avec entrée en fonction le 3 juillet 2024, et ce, selon les termes et conditions prévues à la proposition d'embauche acceptée par les parties et ce, jusqu'à la nomination définitive d'une personne à ce poste.

«Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense».

ADOPTÉE

N.M.

Dépôt du procès-verbal de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi (Zone-Éco) du 9 avril 2024

N.M.

Dépôt de la lettre de remerciement du récipiendaire de la bourse de Massey-Vanier High School

N.M.

Dépôt du communiqué de presse de Limocar (Transdev Québec) du 17 juin 2024

N.M.

Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

Voici les sujets abordés :

- la Ville de Bedford qui n'apparaît pas sur la carte de Tourisme Cantons-de-l'Est;
- début des travaux sur le pont;
- les terrains en arrière de la rue Élisabeth qui ont été labourés, les nids d'un oiseau en voie de disparition qui ont été détruits;
- problème de bruit dans la nuit causé par les feux d'artifices;
- résultats des analyses d'eau du réseau à Bedford;
- demande de précision sur la carte du sujet 5.1 et 5.2;
- prêt équipement du projet circonflexe et achat local;
- zonage des terrains en arrière de la rue Élisabeth appartenant à la Ville.

24-07-248

Levée de la séance

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que la séance soit levée à 20h06.

ADOPTÉE

Claude Dubois, maire

M^e Catherine Nadeau, directrice générale adjointe et greffière